

	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	Back-office - Options
\boxtimes	Négociation - Dérivés sur actions et indices	Technologie
	Back-office - Contrats à terme	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 9 mars 2007

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Gestion ACE Aviation Inc. (ACE) Distribution spéciale

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Gestion ACE Aviation Inc. (ACE) a annoncé le 2 mars 2007 les conditions d'une deuxième distribution spéciale constituée de parts du Fonds de revenu Aeroplan (Aeroplan) et du Fonds de revenu Jazz Air (Jazz Air) à ses actionnaires aux termes de l'arrangement prévu par la loi approuvé par ses actionnaires lors d'une assemblée spéciale qui s'est tenue le 5 octobre 2006.

Les actionnaires d'ACE, à la fermeture des marchés le 14 mars 2007, auront le droit de recevoir environ 0,177 part d'Aeroplan et 0,219 part de Jazz Air par action à droit de vote variable de catégorie A, ce qui représente environ 14,85 % du prix de fermeture d'ACE au 1^{er} mars 2007. La Bourse et la CDCC ajusteront donc les options ACE et ACH comme suit :

- Le livrable ajusté des options ACE sera composé de :
- 100 actions ACE à droit de vote variable de catégorie A;
- 17 parts d'Aeroplan;
- 21 parts de Jazz Air;
- 13,90 \$ CAD en espèces au lieu de la fraction restante de 0,7 part d'Aeroplan; et
- 7,23 \$ CAD en espèces au lieu de la fraction restante de 0,9 part de Jazz Air.

Selon les termes de cette deuxième distribution spéciale, la Bourse et la CDCC modifieront également le livrable sur les classes d'options ACH qui avaient déjà été ajustées pour refléter la première distribution spéciale versée en janvier 2007.

Circulaire no: 041-2007

Circulaire no : 041-2007 Page 2

- Le nouveau livrable sur les contrats d'options <u>ACH</u> sera donc composé de:
- 100 actions ACE à droit de vote variable de catégorie A;
- 44 parts d'Aeroplan;
- 3,42 \$ CAD en espèces au lieu de la fraction restante de 0,2 unité d'Aeroplan de la distribution spéciale du 10 janvier 2007 ;
- 17 parts d'Aeroplan;
- 21 parts de Jazz Air;
- 13,90 \$ CAD en espèces au lieu de la fraction restante de 0,7 unité d'Aeroplan ; et
- 7,23 \$ CAD en espèces au lieu de la fraction restante de 0,9 unité de Jazz Air

Distribution spéciale - détails du rajustement :

➤ <u>DATE D'ENTRÉE EN</u> 12 mars 2007 <u>VIGUEUR :</u>

➤ DATE D'ENREGISTREMENT : 14 mars 2007

➤ DATE DE PAIEMENT: Le ou vers le 28 mars 2007

CDCC - détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des Règles de CDCC, toutes les options sur ACE seront rajustées comme suit :

➤ <u>DATE D'ENTRÉE EN</u> 12 mars 2007 VIGUEUR :

NOUVEAU SYMBOLE DES ACJ OPTIONS:

NOMBRE DE CONTRATS: Inchangé

> MULTIPLICATEUR: 100

NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:

1- 100 actions à droit de vote variable de catégorie A

2- 17 parts d'Aeroplan3- 21 parts de Jazz Air

- 4- Montant en espèces de 13,90 \$ au lieu de la fraction restante de 0,7 part d'Aeroplan (correspondant au prix de clôture de 19,85 \$ des parts d'Aeroplan au 1^{er} mars 2007 multiplié par 0,70)
- 5- Montant en espèces de 7,23 \$ CAD au lieu de la fraction restante de 0,90 unité de Jazz Air (correspondant au prix de clôture de 8,04 \$ des parts de Jazz Air au 1^{er} mars 2007 multiplié par 0,90)

La portion en espèces du livrable (items 4 et 5 ci-dessus) demeurera fixe de façon permanente en tant que partie du livrable de l'option et ne variera pas en fonction des fluctuations de prix des titres également inclus dans le livrable.

Circulaire no : 041-2007 Page 3

LIMITES DE POSITIONS ET DE LEVÉES :

Les limites de positions et de levées resteront inchangées à

60 000 contrats.

CUSIP:

NOTACUSIP

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des Règles de CDCC, toutes les options sur ACH seront rajustées comme suit :

DATE D'ENTRÉE EN

12 mars 2007

VIGUEUR:

> SYMBOLE DES OPTIONS : ACH

NOMBRE DE CONTRATS : Inchangé

➤ <u>MULTIPLICATEUR</u>: 100

NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :

- 1- 100 actions à droit de vote variable de catégorie A
- 2-44 parts d'Aeroplan
- 3- 17 parts d'Aeroplan
- 4-21 parts de Jazz Air
- 5- Montant en espèces de 3,42 \$ CAD au lieu de la fraction restante de 0,2 unités d'Aeroplan provenant de la distribution spéciale du 10 janvier 2007 (correspondant au prix de clôture de 17,12 \$ des parts d'Aeroplan au 27 décembre 2007 multiplié par 0,20)
- 6- Montant en espèces de 13,90 \$ CAD au lieu de la fraction restante de 0,7 part d'Aeroplan (correspondant au prix de clôture de 19,85 \$des parts d'Aeroplan au 1^{er} mars 2007 multiplié par 0,70)
- 7- Montant en espèces de 7,23 \$ CAD au lieu de la fraction restante de 0,90 part de Jazz Air (correspondant au prix de clôture 8,04 \$ des parts de Jazz Air au 1^{er} mars 2007 multiplié par 0, 90)

La portion en espèces du livrable (items 5, 6 et 7 ci-dessus) demeurera fixe de façon permanente en tant que partie du livrable de l'option et ne variera pas en fonction des fluctuations de prix des titres également inclus dans le livrable.

LIMITES DE POSITIONS ET DE LEVÉES :

Les limites de positions et de levées resteront inchangées à 60 000 contrats.

CUSIP: NOTACUSIP

Circulaire no : 041-2007 Page 4

La Bourse - détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options <u>ne seront pas modifiés automatiquement</u> pour refléter le plan d'arrangement et devront donc <u>être réenregistrés</u> dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options ACE avec intérêt en cours seront transférées à la nouvelle classe d'options ACJ représentant le nouveau livrable. Veuillez prendre note que seules les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée ACJ et ACH.

À l'ouverture des marchés le jour d'entrée en vigueur, la nouvelle classe d'options ACJ sera inscrite par la Bourse comme suit :

Gestion ACE Aviation Inc.				
Prix actuels de	Symbole actuel de la	Nouveau symbole de la classe après la		
levée	classe	distribution		
28,00 \$	ACE	ACJ		
30,00 \$	ACE	ACJ		
32,00 \$	ACE	ACJ		
34,00 \$	ACE	ACJ		
36,00 \$	ACE	ACJ		
38,00 \$	ACE	ACJ		
40,00 \$	ACE	ACJ		
42,00 \$	ACE	ACJ		

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT SOIT EN POSITION ACHETEUR, SOIT EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SONT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3526. Les Membres de la CDCC peuvent joindre le service des opérations de la CDCC.

Joëlle Saint-Arnault Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale